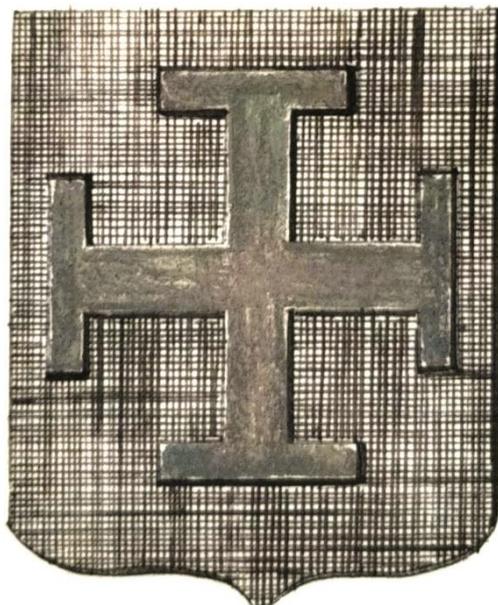


Une communauté sans archives – Les Ursulines d’Ancenis de leur fondation à leur expulsion : 1642-1792

Le Centre d’Archives des Ursulines de l’Union Romaine de la Province de France conserve de nombreux fonds issus des communautés. Les aléas de l’Histoire, particulièrement les troubles de la Révolution française et les lois de contrôle puis d’expulsion sur les congrégations religieuses de 1880 à 1905, contribuèrent à la disparition de nombreuses communautés et la dissémination voire la destruction de leurs archives. Quelques fonds d’archives peuvent être aujourd’hui consultés dans les services d’archives publics ou dans divers fonds privés. A Beaugency, le service d’archives des Ursulines de l’Union Romaine conserve les renseignements historiques de ces communautés dont elle ne dispose pas des fonds, qui sont bien souvent des dons. Ancenis est l’une de ces communautés. La source principale de cet article a été la reconstitution des annales d’Ancenis par des Religieuses au XIXe siècle, lesquelles se sont appuyées sur des sources directes pour étayer leurs propos. Ce document provient d’un don aux archives en 1992. Également, le travail de l’Association de Recherches sur la Région d’Ancenis a été utile pour la rédaction.



Blason des Ursulines d'Ancenis

L’Ordre de Sainte-Ursule, plus connu sous le nom des Ursulines, a son origine à Brescia, en Italie non sous forme d’un Ordre tel qu’on le connaît aujourd’hui mais d’une Compagnie. C’est l’œuvre de sainte Angèle Merici qui se concrétise en 1535 : fonder la Compagnie de Sainte-Ursule pour permettre à de jeunes vierges de se consacrer pleinement au Christ tout en restant dans le monde. Peu à peu, la Compagnie se développe et arrive en France à la fin du XVIe siècle. Avec l’influence du Concile de Trente et de quelques personnalités, la Compagnie en France prend la forme d’un Ordre monastique en adoptant, pour la majorité des monastères, la règle de saint Augustin, au début du

XVIIe siècle. L'Ordre est florissant puisque de nombreux monastères avec des pensionnats et externats qui leur sont attachés afin d'instruire les filles, sont fondés. C'est dans ce contexte que les Ursulines s'installent à Ancenis en 1642.

Ancenis fait partie d'une série de fondations qui a commencé à Bordeaux. Fondé en 1606 puis transformé en Ordre en 1618, Bordeaux fonde Saumur (1619) qui fonde Nantes (1627). Nantes fonde Ancenis, Châteaubriant (1643) et Guérande (1644). Le parcours de la Maison d'Ancenis est un schéma-type de ce qui a pu se produire dans de nombreuses autres fondations Ursulines et permet de comprendre le contexte de développement puis de déclin de l'Ordre de Sainte Ursule. Car après 150 ans de prospérité et de croissance, le couvent, comme tant d'autres, connaît la tourmente révolutionnaire qui le condamne à la fermeture et à la dispersion de ses membres. Il s'agit alors de retracer le parcours d'une Maison Ursuline de sa fondation à sa disparition.

De Nantes à Ancenis à Saint Géréon

La communauté des Ursulines d'Ancenis a été fondée en 1642 par la Mère Marguerite Bernard, prieure de Nantes. Après le consentement des notables de la ville qui permettaient leur venue en l'échange d'un enseignement à la jeunesse « de leur sexe » gratuitement et sans contribution, huit Ursulines et leur Mère Antoinette de Bruc arrivèrent à Ancenis. Elles furent d'abord logées chez les Dames de la Charité car on leur refusa le logement qu'on leur avait alors promis. Le 16 novembre, elles trouvèrent une maison et y désignèrent aussitôt des protecteurs spéciaux au logis : Jésus, Marie, Saint Joseph et Sainte Thérèse. Notre Seigneur au Saint Sacrement fut nommé fondateur.

Un autel est installé dans l'une des chambres de la maison. La première action des Religieuses fut de célébrer trois messes, la seconde a été d'ouvrir une classe d'externes. Malheureusement, malgré

l'empressement des habitants pour accueillir les Ursulines, aucune élève ne vint en classe. Les Ursulines, pour l'achat d'un terrain, demandèrent 800 livres à Nantes mais la ville d'Ancenis apposa une nouvelle condition à leur établissement. Si elles voulaient rester, elles devaient bâtir immédiatement. Comme cela était impossible, les Religieuses trouvèrent à Saint Géréon un endroit où s'installer. La Maison de la Davrays est acquise pour 1000 livres au début de l'an 1643 et elles s'y installèrent le 26 juin.

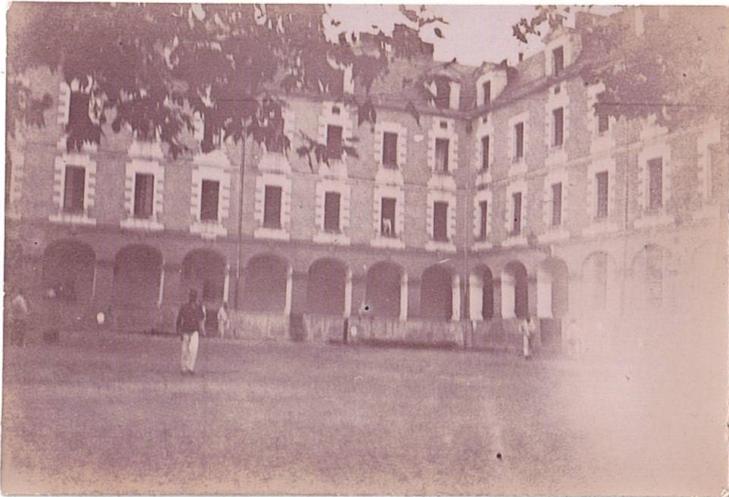
Louis XIV a visité la communauté en 1661 ! A l'occasion de l'arrestation de Nicolas Fouquet, Le roi en déplacement vers Nantes, s'arrête à la Maison de la Davrays et visite la communauté. Il fut porté d'intérêt pour leur construction et leur laissa 2000 livres.

« Le domaine s'agrandit peu à peu au fil des années avec des achats successifs des parcelles et bâtiments alentours mais cela ralentit considérablement la construction du monastère. Il ne fut achevé qu'en 1743. » Il se composait d'un vaste parallélogramme, auquel était annexé, au



Reproduction du portail d'entrée par J. Coraboeuf en 1895.

nord, la chapelle qui sert actuellement d'écurie, et sur lequel s'appuyaient, au midi, deux ailes séparées par une belle terrasse. Le portail du nord et le fronton de la chapelle sont du style Louis XIV le plus pur. D'immenses jardins, entourés de murs, et comprenant l'enclos dit le Grand Clos, formaient les dépendances du monastère. La Davrays figurait au nombre des terres nobles du Comté d'Ancenis. Bien que très-près de cette ville, il a toujours fait partie de la paroisse de Saint-Géréon ».



Photographies début XXe siècle du couvent d'Ancenis, don de M. Hamoneau, beau-père d'une Sœur d'Ancenis.

Des notes du XIXe siècle nous informent que le pensionnat des Ursulines pouvait accueillir jusqu'à quarante pensionnaires, mais qu'il dépassait rarement les 30 places occupées.

En 1781, La Communauté des Ursulines de Châteaubriand est dissoute par Monseigneur de Sarra. Deux Religieuses furent accueillies à Ancenis : Mère Anne Luzeau (31 ans dont 12 de profession) et Mère Elisabeth Bahand (28 ans dont 4 de profession). Il y avait en 1790, 31 religieuses de chœur (dont les deux venues de Châteaubriand) et 3 sœurs converses.

Les liens avec le monastère fondateur restent étroits puisque qu'il existe une nombreuse correspondance entre les supérieures de Nantes, Mère Geneviève Luzeau de la Grand'Noe et celle d'Ancenis entre 1758 et 1764, notamment sur des questions de discipline religieuse.

Une seule description des religieuses d'Ancenis nous est parvenue. Il s'agit de la notice nécrologique de la Mère Elisabeth Cotton de la Trinité, décédée le 22 avril 1663. On sait qu'elle était comparée à un jonquille pâissant (« La Mère Elisabeth Cotton, dite de la Trinité, souffrit pendant vingt ans de grandes incommodités, sans diminution de son zèle pour l'Institut. Elle était toujours prête à rendre service, particulièrement aux personnes qui l'avaient contrariée. Chaque jour, elle faisait une amende honorable et plusieurs prières à Notre-Dame, pour obtenir la grâce de bien mourir. » Car il fut précisé à la toute fin de son éloge « Tous les parents de cette chère Sœur étaient morts subitement ».). Nous connaissons également la liste des prieures du XVIIIe siècle, qui a été copiée dans les annales du XIXe siècle.

La Révolution française

La Révolution française a été un tournant de l'Histoire religieuse. Les Ursulines n'ont pas fait exception à la règle. On se souvient des martyres d'Orange et de Valenciennes, des expulsions, très nombreuses et des spoliations matérielles. Beaucoup de monastères ne se sont pas relevés, comme celui d'Ancenis.

Le 2 novembre 1789, un décret est voté pour faire face aux difficultés financières de la Nation. Le décret des biens du clergé mis à la disposition de la Nation est la première grande mesure à l'encontre des religieux.

« L'Assemblée nationale décrète :

1° Que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres, et au soulagement des pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des provinces ;

2° Que dans les dispositions à faire pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la dotation d'aucune cure moins de 1 200 livres par an, non compris le logement et les jardins en dépendant. »

En 1790, d'autres décrets s'ajoutent. Le 13 février 1790, l'Assemblée nationale dissout les congrégations religieuses à l'exception des activités caritatives ou d'enseignement. Ce décret sera appliqué pour les Ursulines d'Ancenis malgré leur exception et ce ne seront pas les seules.

Le 23 juillet 1790, soit huit jours après la Communauté de Nantes, Ancenis reçoit à son tour la visite des Officiers municipaux venus faire l'inventaire de leurs biens et la déposition des religieuses dans le cadre de ces nouveaux décrets.

Les annales à notre disposition ont recopié beaucoup des documents produits lors de cette période et nous offre un récit détaillé des événements mais aussi de connaître l'état de la communauté à ce moment. Le détail de l'inventaire révèle qu'il y avait en archives : 8 titres relatifs à la fondation (1642-1644) ; 9 titres de propriété (1660-1695) et 10 pièces relatives à des amortissements (1689-1709). La bibliothèque était fournie de livres de piété et d'histoire religieuse et les officiers ont indiqué qu'il n'y avait que peu de tableaux de valeur. Il s'agissait des portraits : de Clément XIII de Clément XIV, des Cardinaux Torrigiani et Pallvicini et celui de Pie VI alors pape régnant. Il est précisé qu'ils étaient en cadre de bois et sans dorure. Les officiers notent deux autres tableaux dans la chapelle : l'Adoration des Mages et une Descente de Croix.

Le second document établi le même jour par les officiers est une liste des religieuses sous leur nom civil comprenant leur âge, leur temps de profession et leur choix de rester ou de partir, ou réfléchir. Le clergé dissout, les Ursulines étaient donc « libres » de quitter la communauté pour rejoindre la vie civile. Mais une seule déclare vouloir partir. Toutes les autres Religieuses restent.

Quand le 4 août 1792, l'Assemblée législative vote l'évacuation et la vente des maisons religieuses, l'Ursuline qui a déclaré vouloir partir, Sœur Victoire Mazeau, s'en va. Nous disposons de la copie de son Procès-verbal de sortie : « Elle nous a déclaré que son intention est de profiter de l'avantage que la loi lui donne, celle de recouvrer la liberté et de sortir, sur le champ, de la maison où elle est pour se rendre à Nantes, dans un autre endroit, à son choix. ». Dès qu'elle eut quitté la communauté, un

second procès-verbal est écrit et daté à une heure d'intervalle, expliquant qu'il faut remettre à l'administration tous les titres et papiers référés dans le Procès-Verbal des 23 et 24 juillet 1790.

A partir de ce moment, tout s'enchaîne. Une nouvelle loi est promulguée par le pouvoir législatif le 17 août, chassant de leurs maisons toutes les communautés religieuses et ordonne l'inventaire de leurs biens meubles et immeubles, ce qui n'était alors fait que partiellement avec les objets de valeur.

A la suite de cela, les officiers municipaux reviennent le 11 septembre dans le couvent pour sommer d'évacuer au plus tard le 1^{er} octobre et viennent récolter absolument tous les biens des Ursulines. Les copies des procès-verbaux des officiers donnent à voir une liste interminable d'objets et ce travail leur prend cinq jours entiers. Le pensionnat n'est plus occupé et on relève la présence des reliques de Sainte Victoire, qui seront déposées à l'église de la commune¹.

Les Ursulines, sommées de quitter les lieux le 1^{er} octobre, se font expulser le 21 septembre et elles ne cédèrent qu'à la violence. A partir de là, il devient difficile de les suivre. Des traces du passage de certaines d'entre elles sont laissées à Nantes. D'autres rentrent dans leurs familles.

Au lendemain de l'expulsion, tout fut vendu à l'exception des matières d'argent, de cuivre, des ornements d'église, l'horloge et les cloches. La vente a duré neuf jours et comprenait 774 lots numérotés.

Les traces des religieuses

Il est fait mention dans les annales, du parcours des sœurs une fois dispersées. L'auteur des annales, dans lesquelles elle a pris soin de recopier les documents mentionnés en amont, insiste sur le parcours de Sœur Victoire Mazeau, surnommée la « brebis infidèle ». Elle a écrit « Nous parlerons d'abord de cette religieuse indigne, parce qu'il faut tirer de son funeste exemple la leçon qui ressort toujours de grandes chutes morales pour ceux qui veulent rester fidèles, étant exposés aux mêmes périls. » Victoire Mazeau tente d'abord d'établir une école à Nantes, sans succès. Le 15 décembre 1792, on la retrouve supérieure de l'hôpital général du Sanitat. Elle est devenue fonctionnaire rétribuée et a donc vraisemblablement fait serment civique. On perd sa trace à partir de 1795.

Parmi les religieuses d'Ancenis, on sait que neuf d'entre elles vont à Nantes. Plusieurs requêtes ont également lieu pour réclamer leur dû, c'est-à-dire une somme d'argent prévue par la loi qui doit leur être alloué. De nombreuses requêtes individuelles réclament la pension allouée, jusqu'en 1793 car le 29 octobre, une loi supprime le traitement à toutes les Religieuses non assermentées. Plusieurs Sœurs furent incarcérées pour refus de serment. En sus, les annales font état de deux décès connus survenus en 1794.

Lorsque l'on relâcha les prisonniers des prisons révolutionnaires en 1795, les Ursulines furent parmi les dernières à en sortir, sûrement parce qu'elles avaient été réfractaires à toutes les tentatives de leur faire prêter le serment civique.

Après le temps des persécutions, les Ursulines survivantes du couvent d'Ancenis tentèrent de rétablir leur établissement, mais sans succès aucun, si bien que si l'on a des traces de la demande de

¹ En décembre 1793, la Cavalerie de Wesermann créa un massacre dans la ville et l'église d'Ancenis est profanée. Le corps de Sainte Victoire est brûlé sur la place publique avec les objets du culte. Un ossement fut sauvé et remis à l'abbé Urien alors curé d'Ancenis. La relique est envoyée à Rome au XVIII^e siècle.

rétablissement de Nantes, il n'y a aucune demande envoyée pour rétablir Ancenis. La Mère Marie Bodinier, qui était la Prieure d'Ancenis, resta quatorze années dans le monde après la restauration du Couvent de Nantes, et l'auteur des annales y voit une volonté de redresser le couvent d'Ancenis. Mère Marie rejoignit la Maison de Nantes en 1820, et y mourut le 26 décembre 1822, à l'âge de 65 ans.

Conclusion :

Bien que les archives et les informations à disposition soient lacunaires, nous disposons de renseignements suffisants pour retracer l'histoire de la communauté d'Ancenis. Ce n'est pas le cas pour toutes les communautés, disparues elles aussi bien souvent dans les mêmes intervalles de temps que le couvent de la Davrays, ou lors des foudres anticléricales du début du XXe siècle. Il est possible lors de vos recherches, ou au hasard, que vous tombiez sur la mention d'une Maison Ursuline disparue qui n'apparaisse pas sur la liste que vous trouverez sur notre site. Les rapides fondations des couvents sous l'Ancien Régime ont permis d'assurer un maillage solide sur tout le territoire français jusqu'à la Révolution française.

Bien que la Maison des Ursulines de la Davrays n'existe plus, les archives du monastère n'ont pas disparu pour autant. En plus des quelques documents et informations dont disposent les archives des Ursulines, les archives départementales conservent leurs registres de noviciat, vêtue, profession et sépultures de leurs origines à 1787 avec des contrats de rente et des actes liés à la propriété. Il subsiste également des traces de leur passage dans les archives communales, voire dans des fonds privés.

Victoire MAIGNAN-WATSON

Archiviste des Ursulines de France

Octobre 2022.

Bibliographie :

M.M. de Chantal Gueudré, *Histoire de l'ordre des Ursulines en France, Tome 1 l'Institut séculier d'Angèle Merici à l'Ordre Monastique 1572-1650*, Editions Saint-Paul, Paris, 1957.

Union Romaine de l'Ordre de Sainte Ursule, *Les Ursulines à Nantes de 1627 à nos jours*, Communauté des Ursulines de Blanche de Castille, Nantes, 1970.